



LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CODE	NOM DE LA SERVITUDE	DESIGNATION ET ACTE QUI L'A INSTITUTEE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
A1	<u>BOIS ET FORETS</u> Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier.	Forêt communale de VENELLES. Surface : 293 ha a 86 ca. Arrêté Ministériel du 15 juillet 1941. Arrêté Préfectoral du 15 août 1981. Arrêté Préfectoral du 06 avril 1987.	<u>OFFICE NATIONAL DES FORETS</u> 46, avenue Paul Cézanne 13098 AIX EN PROVENCE CEDEX 02
A2	<u>DISPOSITIF D'IRRIGATION</u> Servitudes pour la pose de canalisations souterraines d'irrigation.	Réseaux de : Saint-Cannat, les Pinchinats, Venelles, Coutheron. Adduction principale St Hyppolyte – Puyricard. Adduction St Hyppolite – St Eutrope. Canalisation de refoulement de Saint-Canader. Décret 63-509 du 15 mai 1963.	<u>SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE</u> Le Tholonet – BP 100 13603 AIX EN PROVENCE
AC1	<u>MONUMENTS HISTORIQUES</u> Servitudes de protection des monuments historiques.	<u>Monuments classés :</u> Château de la Gaude situé sur la commune d'Aix en Provence. Son périmètre de protection intéresse la commune de Venelles (MH du 11 septembre 1963). <u>Monuments inscrit :</u> Les façades et les toitures de la bastide de la chapelle et des autres bâtiments des communs ainsi que le parc dans sa totalité comprenant les murs de clôture, terrasses jardin de buis, murets, statues, fontaines, serre, système hydraulique et autres éléments constituant le parc du domaine de Violaine situé sur la parcelle N°2 de 3 ha 11 a 37 ca, figurant au cadastre section BS au lieu-dit « La Touloubre ». MH du 11 août 1993.	<u>SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE</u> Les Docks – Atrium 10.04 BP 55612 10 place de la Joliette 13567 MARSEILLE CEDEX 2
AC2	<u>PROTECTION DES SITES</u> Servitudes de protection des sites et monuments naturels.	<u>Sites inscrits :</u> Vallée des Pinchinats. MH du 8 mai 1969.	<u>DELEGATION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT</u> Le Tholonet – BP 120 13603 AIX EN PROVENCE

Liste des Servitudes d'Utilité Publique du PLU de Venelles

I3	<u>GAZ</u> Servitudes relatives à l'établissement de canalisations de distribution et de transport de gaz.	Arrêté Préfectoral du 02 octobre 1972. Circulaire n° 73/108 du 12 juin 1973. Canalisation de transport de gaz Cabriès – Manosque. Arrêté Préfectoral du 24 janvier 1992.	<u>GAZ DE FRANCE</u> Région Méditerranée Division Soutien Intervention 39 rue de Lyon – BP 131 13417 MARSEILLE CEDEX 15
I4	<u>ELECTRICITE</u> Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques (alimentation générale et distribution publique).	Ligne 63 KV Meyrargues – Aix-en-Provence.	<u>ELECTRICITE DE FRANCE</u> Réseau de Transport Electricité Sud Est 46 avenue Elsa Triolet 13417 MARSEILLE CEDEX 8
INT1	<u>CIMETIERES</u> Servitude au voisinage des cimetières.	Décret du 07 mars 1808 dont les dispositions sont reprises dans le code des collectivités territoriales.	<u>MINISTERE DE L'INTERIEUR</u> Direction Générale des Collectivités Locales et du Cadre de Vie.
PM1	<u>SECURITE PUBLIQUE</u> Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982. Article 5.1 1 ^{er} alinéa. Arrêté Préfectoral du 25 avril 1990.	<u>MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT</u> Direction Départementale de l'Equipement 7, avenue Général Leclerc 13332 MARSEILLE CEDEX 3
P.T.3	<u>TELECOMMUNICATIONS</u> Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	Code des Postes et Télécommunications, Articles L.46 à L.53 et D 408 à D411.	<u>FRANCE - TELECOM</u> Direction Régionale 134 avenue de Hambourg BP 830 13001 MARSEILLE
T1	<u>VOIES FERREES</u> Servitudes relatives aux chemins de fer. La notice technique correspondant à cette servitude peut être demandée ou consultée dans les locaux où le PLU est mis à disposition du public.	Ligne Marseille – Grenoble. Loi du 15 juillet 1845. Loi du 28 décembre 1892. Arrêté Ministériel du 18 mars 1991.	<u>SNCF</u> Direction de Marseille Pilotage Stratégie Patrimoine Espace Voltaire Gare Saint-Charles 13001 MARSEILLE